

COMPETITIONS TERRITORIALES ALPES

SAISON 2017-2018

Suite à la réunion des clubs ... compte tenu de vos observations, suggestions, puis vote, nous vous présentons les règlements spécifiques qui vont gérer nos compétitions territoriales pour la prochaine saison, dans le respect des « Statuts & Règlements généraux » et « avis hebdomadaires » de la F.F.R., qui sont prioritaires en cas de contestation ou absence de précisions

GENERALITES :

Calcul des points « terrain » : ART. 341 des R.G.

De l'Honneur à la 4^{ème} Série :

- **4 points** pour match gagné
 - **2 points** pour match nul
 - **0 point** pour match perdu
 - **0 point** à l'équipe qui s'est présentée en effectif incomplet ou avec l'effectif requis dans sa catégorie (**minimum 11 joueurs pour le jeu à XV et 9 pour le jeu à XII**) mais qui se trouve en effectif devenu insuffisant en cours de partie....Dans ce cas 5 points au bénéfice de l'équipe non fautive – **Pas de sanction financière**
 - **Moins 2 points** à l'équipe ayant match perdu par **disqualification** ou par **forfait** et moins 25 points de marque – **Sanction financière** -
- Dans ce cas 5 points au bénéfice de l'équipe non responsable du match perdu et 25 points de marque
- **1 point** de « bonus offensif » au bénéfice de l'équipe ayant marqué au moins 3 essais de plus que son adversaire
 - **1 point** de « bonus défensif » au bénéfice de l'équipe ayant perdu par un écart inférieur ou égal à 7 points
 - Les points bonus peuvent être cumulés

En cas de forfait général (3 forfaits simples ou 6 « Effectifs incomplets ») de l'une des équipes obligatoires il sera fait application des règlements généraux

Désignation de représentants fédéraux : Les frais engagés seront à la charge du demandeur (comité ou club).

Matches reportés :

Les demandes de « report de match » doivent être effectuées sur le document adéquat et adressées à la commission des Epreuves du comité des Alpes...En fonction des observations faites sur leur bien fondé, une inversion des dates de rencontres pourra être prononcée ...

Par contre, il est possible d'anticiper en sollicitant des demandes « d'avancée » de match sur des dates de repli prévues en fonction de la situation géographique des clubs (en accord avec le club adversaire du jour)

Ordre des oppositions 1/2 Finale : lorsque 4 clubs sont qualifiés pour des 1/2 Finales, les matches se dérouleront de la façon suivante :

Aller : 4 contre 1 et 3 contre 2 – **Retour :** 1 contre 4 et 2 contre 3

QUALIFICATIONS AUX PHASES FINALES :

Par extension de l'art.342.1 des R.G., le Comité des Alpes ne qualifiera pas les équipes ayant enregistré plus de **1 forfait** lors d'une phase préliminaire ou qualificative...

les Réserves : Les équipes « Réserves » suivront le même calendrier que les équipes 1ères et les matches de « barrages » et « demi-finales » pourront se jouer en lever de rideau des matches de ½ finale (Aller et Retour) des équipes premières

Montées et descentes : Au terme de la saison 2017/2018 et ***sous condition de répondre aux obligations annoncées en début de saison*** :

Les descentes en catégories inférieures sont toujours tributaires de celles de 3° Division fédérale

- **En Honneur** : Une montée directe en 3^{ème} Division Fédérale (Champion des Alpes).
- **En Promotion d'Honneur** : Les Finalistes des Boucliers des Alpes accèdent en Honneur.
- **En Première Série** : Les Finalistes des Boucliers des Alpes accèdent en Promotion Honneur.
- **En Troisième Série** : Seul le champion des Alpes montera en Poule de 1er-2ème Série.

Litige – Droit d'appel : Tout litige concernant l'application de ce règlement sera débattu, selon le motif et l'urgence, soit en commission des Règlements, ou en commission d'appel, ou éventuellement en bureau directeur

Par ailleurs, le comité directeur des Alpes est souverain pour prendre toute décision qu'il jugera conforme à l'intérêt général du rugby, sur toute question sportive soumise à son examen et qui ne se trouverait pas expressément résolue dans les présents règlements

HONNEUR :

10 clubs issus des Alpes dans CH.I.R. (3 poules) – 18 journées de championnat - phase préliminaire – 2 qualifiés pour le Championnat de France.

Obligations :

- Une équipe « réserve » à XV sans forfait général (+ de 3 forfaits simples)
- Une équipe « -18 ans » ou 1 équipe « -16 ans » pouvant être en rassemblement à condition d'être club bénéficiaire **avec un effectif minimal de 10 licenciés pour chacune des équipes**
- Une école de rugby y compris « moins de 14 ans » (22 licenciés minimum avec une activité effective)
- Un L.C.A. en règle pour chaque équipe en compétition
- Un arbitre en règle (se reporter à la charte d'arbitrage)
- Ratification de la « charte de bonne conduite »

Compétition :

- **A l'issue de la phase préliminaire**, un classement Alpes (de 1 à 10) sera effectué d'après les points terrain acquis, ***sans tenir compte de la place obtenue dans leur poule respective***
- **Si un club a fait un forfait général avec son équipe « réserves », il ne sera pas présenté aux phases finales territoriales et subira un malus de 5 points à l'issue du championnat (règlement CHIR)**
- **Les 4 premiers** disputeront des 1/2 finales Aller et Retour, suivies d'une finale des vainqueurs. Le Champion des Alpes accède à la 3^{ème} Division Fédérale et joue les 1/32^{ème} de Finale du Championnat de France Honneur. L'autre Finaliste participe également aux 1/32^{ème} de Finale du Championnat de France Honneur.
- **Les n° 5 et 6 font un match de classement en aller-retour**
- **Les 4 derniers jouent des play-down :**
 - ✓ **10/7 – 9/8 : Matches en aller-retour, 1^{ère} rencontre sur le terrain du moins bien classé**
 - ✓ **Les vainqueurs se rencontrent en matches aller-retour, 1^{ère} rencontre sur le terrain du moins bien classé**
 - Les vaincus se rencontrent en matches aller-retour, 1^{ère} rencontre sur le terrain du moins bien classé**
- **les descentes en PH se font en fonction des descentes de 3^o DF d'après ce dernier classement**

RESERVES HONNEUR :

Même calendrier que les équipes premières

Compétition :

- **A l'issue de la phase préliminaire**, les clubs seront classés de 1 à 10 d'après les points terrain acquis, sans tenir compte de la place obtenue dans leur poule respective.
- Les 2 premiers joueront les 1/2 finales contre les vainqueurs des barrages opposant les 3^o, 4^o, 5^o et 6 (1 contre vainqueur 4 c/5 et 2 contre vainqueur 3 c/6)
- Les vainqueurs des 1/2 finales joueront la finale de « réserves » lors de la journée des boucliers
- Le vainqueur est qualifié pour le Championnat de France

PROMOTION D'HONNEUR :

10 clubs – 18 journées de championnat - 2 clubs qualifiés en championnat de France

Obligations :

- Une équipe « réserve » à XII sans forfait général (+ de 3 forfaits simples)
- Une équipe « jeunes », à condition d'être club bénéficiaire pouvant être en rassemblement (hors effectif « école de rugby »), quelle que soit la forme de jeu .
- Une école de rugby y compris « moins de 14 ans » (15 licenciés minimum avec activité effective)
- Un L.C.A en règle pour chaque équipe en compétition
- Un arbitre en règle (se reporter à la charte d'arbitrage) :
- Ratification de la « Charte de bonne conduite »

Compétition :

Si un club a fait un forfait général avec son équipe « réserves » il ne sera pas présenté aux phases finales territoriales et subira un malus de 5 points à l'issue du championnat (idem règlement CHIR)

- **A l'issue de la phase préliminaire**, les 4 premiers disputeront des 1/2 finales Aller et Retour, les vainqueurs participeront à la Journée des Boucliers, ainsi qu'aux 1/32^{ème} de Finale du Championnat de France et accéderont en Honneur.

1^{ere} & 2^{eme} SERIES :

- 9 clubs --18 journées avec 1 exempt par journée
- En 1^o série : 2 clubs qualifiés en championnat de France + 1 barragiste
- En 2^o série : 2 clubs qualifiés en championnat de France

Obligations :

- Une équipe « réserve » à XII sans forfait général (+ de 3 forfaits simples)
- Une école de rugby y compris « moins de 14 ans » (15 licenciés minimum avec une activité effective)
- Un L.C.A. en règle pour chaque équipe en compétition
- Un arbitre en règle (se reporter à la charte d'arbitrage)
- Ratification de la « Charte de bonne conduite »

Compétition :

- **Si un club a fait un forfait général avec son équipe « réserves » il ne sera pas présenté aux phases finales territoriales et subira un malus de 5 points à l'issue du championnat (idem règlement CHIR)**

- **A l'issue de la phase préliminaire :**

- . le 1^{er} est qualifié pour la finale des Alpes 1^o Série et pour le championnat de France 1^o Série

- . les n^o 2 et 3 font des 1/2 finales Aller et Retour, le vainqueur joue la finale des Alpes 1^o Série, est qualifié pour le championnat de France 1^o Série, le vaincu participera à un barrage contre DA N^o2 qualificatif pour le championnat de France 1^o Série.

- Les 2 Finalistes des Alpes 01^{er} Série montent en Promotion Honneur.

- . le 4^o est qualifié pour la finale des Alpes 2^{eme} Série et pour le championnat de France 2^{eme} Série.

- . les 5^o et 6^o font des 1/2 finales Aller et Retour, le vainqueur joue la finale des Alpes de 2^o série et le championnat de France 2^o série

3° & 4° SERIE :

- 10 clubs - 1 poule unique – 18 matches
- 3° série : 1 club qualifié en championnat de France + 1 barragiste
- 4° série : 1 club qualifié en championnat de France

Obligations :

- Une école de rugby y compris « moins de 14 ans » (15 licenciés minimum avec une activité effective)
- Un L.C.A. en règle pour chaque équipe en compétition
- Un arbitre en règle (se reporter à la charte d'arbitrage) :
- Ratification de la « Charte de bonne conduite »

Compétition :

➤ A l'issue de la phase préliminaire :

- . le 1^{er} est qualifié pour la finale des Alpes 3° Série
- . les n° 2 et 3 font des 1/2 finales Aller et Retour, le vainqueur joue la finale des Alpes 3° Série . Le champion des Alpes est qualifié pour le championnat de France 3° Série, le vaincu de la finale participera à un barrage contre LY n°2 qualificatif pour le championnat de France de 3° Série . Le champion des Alpes 3° Série monte en 2° Série
- . le 4° est qualifié pour la finale des Alpes 4^{ème} Série
- . les 5° et 6° font des 1/2 finales Aller et Retour, le vainqueur joue la finale des Alpes de 4° série
- Le champion des Alpes 4° série joue le championnat de France 4° série

5° SERIE :

Equipes « réserves » des poules de promotion d'honneur, et 1° - 2° série :

Compétition :

A l'issue du Championnat,

- les 4 premiers de la catégorie « réserve » Promotion d'Honneur et « 1°2° série » sont qualifiés pour les phases finales et disputeront des 1/4 de finale selon la formule suivante :

- **Match n° 1** : 1^{er} de R.PH c/ 4^e de R. 1°2°S
- **Match n° 2** : 2^{ème} de R.PH c/ 3° de R. 1°2°S
- **Match n° 3** : 3^{ème} de R.PH c/ 2^{ème} de R.1^{er} 2°S
- **Match n° 4** : 4^{ème} de R.PH c/ 1^{er} de R.1^{er} 2°S

Les 1/2 finales se joueront de la façon suivante :

- Vainqueur de **M1** c/ Vainqueur de **M4**
- Vainqueur de **M2** c/ Vainqueur de **M3**

Les vainqueurs des 1/2 finales joueront la finale 5ème Série qui se jouera dans le cadre de la journée des Boucliers.